

Communiqué de Presse

L'ONSSF se réjouit de voir prochainement gravé dans la Constitution "la Liberté garantie aux femmes d'avoir recours à l'interruption volontaire de Grossesse".

L'accès à l'IVG est hétérogène sur notre territoire.

L'évolution des compétences des sages-femmes a permis en 2016 de mieux accompagner les femmes dans cette période de leur vie en permettant de réaliser l'IVG médicamenteuse. Les sages-femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir signé des conventions avec des centres d'orthogénie. Le nombre d'IVG réalisées par les sages-femmes a augmenté de façon exponentielle ces dernières années.

Pour autant, les femmes doivent avoir le choix de la méthode. La Loi Gaillot de 2022 a permis aux sages-femmes de réaliser des IVG instrumentales en établissement de santé. Après une phase d'expérimentation positive, le décret d'application était attendu pour la fin de l'année 2023.

Le 16 décembre 2023, le décret publié a fait l'effet d'une douche froide en restreignant la pratique de l'IVG instrumentale aux centres équipés pour prendre en charge des complications rarissimes. Ce texte n'atteint pas son objectif en ne développant pas l'offre sur les territoires déficitaires et pose une différence de traitement inacceptable entre professions médicales.

Doit-on y voir pour les femmes une restriction de la liberté à disposer de leur corps en restreignant les moyens pour ne pas poursuivre une grossesse ?

Le 15 février 2024, l'ONSSF a, dans ce contexte, soumis à la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités un recours gracieux demandant l'abrogation de ce décret.

Ce 2 mars, les nouveaux tarifs concernant la réalisation des IVG, promis fin décembre, ont été publiés au journal officiel avec, notamment, une augmentation de 25% des forfaits hospitaliers. Nous nous en réjouissons.

Nous attendons maintenant la réécriture du décret concernant les compétences des sages-femmes en matière d'IVG instrumentale comme semble l'envisager Aurore Bergé dans le Parisien de ce jour.

Contact :

Caroline COMBOT, Présidente

presidente@onssf.org

06.82.14.29.14